

Bobigny, le **09 AVR. 2026**

Le préfet délégué
pour l'égalité des chances

à

Mesdames, Messieurs les maires
Mesdames, Messieurs les présidents
d'associations

Objet : Appel à projets « Quartiers d'été » durant la période estivale 2026

Annexes :

- Modalités de dépôt dans le cadre de l'appel à projets
- Courrier d'information du 8 avril 2026 sur les dispositifs de séjours pilotés par la CAF

Depuis plusieurs années, la mobilisation de l'État dans le cadre des opérations Quartiers d'été a notamment permis de générer de fortes dynamiques durant la période estivale dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif a démontré toute sa pertinence pour favoriser la cohésion sociale.

Cette année, compte tenu du redéploiement de certains crédits vers les dispositifs pilotés par la CAF (voir annexe), **l'appel à projets sera uniquement concentré sur les activités de proximité**, en excluant l'organisation de séjours.

Les axes prioritaires retenus sont les suivants :

- Activités sportives et culturelles
- Activités relatives au soutien à la parentalité
- Activités visant la prévention contre les rixes
- Activités interquartiers et intergénérationnelles

Je vous demande de veiller à proposer des actions en soirée, le week-end et durant le **mois d'août**.

Vous êtes invités à déposer vos dossiers de demandes de subvention sur la plateforme Dauphin avant **le 17 mai 2026** suivant les modalités précisées en annexe.

Les délégués du préfet se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation qui permettra d'élaborer une offre large d'activités à destination des jeunes et des familles des quartiers prioritaires durant les vacances scolaires.

Amaury DUMAY


Le préfet délégué pour l'égalité des chances